



VILLEDoux

Jun 2024
Echelle 1/500 - A1

PR 4 - Plan de composition



- Périmètre de l'opération
- Terrains à bâtir :
78 terrains individuels
1 Ilot MIG pour 2 logements
- ① 348m² Numéro de lot et surface de la parcelle
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile au lot et de 2 places de stationnement. Les dimensions de cet emplacement sont indiquées sur le plan.
- Accès automobile au lot et création de 2 places de stationnement sur un emplacement à définir par les acquéreurs. (Dimensions 6 x 6)
- Emplacement de places de stationnement privés dédiés aux lots externalisés ou en partie externalisés.
- Lot externalisé
Pour 2 places > lots 58 à 62
Pour 1 place > lots 27 à 30
- Accès piéton au lot
- Stationnement visiteurs
- Stationnement visiteurs PMR
- Voie principale avec noue et chemin piéton perméable
- Revêtement perméable (de type Hydroway, béton poreux)
- Calcaire sans liant
Chemin piéton
- Enrobé clair
- Revêtement perméable
- Mélange terre pierre
- Zone humide préservée
- Espace vert engazonné
- File de collecte des ordures ménagères
- Poste transformateur 5 x 5m
- Poste de refoulement
- Éclairage public
- Zone non aedificandi
Plantation d'une haie
- Zone non aedificandi
Gestion du pluvial
- Accroche bâtie obligatoire en limite sur espace public
- Accroche bâtie obligatoire entre 0m et 3m de la limite de voirie
- Accroche bâtie obligatoire entre la limite sur voie et l'alignement de l'aire de stationnement (à 5m ou 6m).
- 6,25 Pour les lots 40 à 47, une cote minimale de plancher doit être respectée (cf règlement écrit PH10-1)
- RDC Construction en RDC sur les lots indiqués.